

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17 juin 2025

Conseillers en exercice : 11
Conseillers présents : 10
Date de Convocation : 10 juin 2025
Absents : M. Etiévant
Secrétaire de séance : A. Labbez

Ordre du jour :

Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour concernant la participation financière des communes à l'opération du déploiement de la fibre.

Le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 26 mars 2025 qui est approuvé à l'unanimité.

1. Choix du délégataire service assainissement

Le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service public de l'assainissement et les motifs qui l'ont amené à choisir, au vu de l'avis de la commission et après négociation, l'offre de l'entreprise SOGEDO.

Il rappelle également que chaque conseiller a été destinataire du rapport sur le choix du délégataire, remis dans les conditions prévues par l'article L 1411-5 du CGCT.

Il présente le projet de contrat, après en avoir délibéré, à 6 pour, 2 abstentions, 2 contre, le Conseil Municipal, approuve le choix de Monsieur le Maire et décide en conséquence de confier l'affermage du service public d'assainissement collectif à la société SOGEDO et autorise le Maire à signer le contrat.

2. Achat parcelle AD 114

Le Conseil Municipal accepte l'achat de la parcelle AD 114 d'une surface de 50 ares 10 ca pour un montant de 900 € + les frais de l'acte notarial.

3. Participation financière des communes pour la fibre

Le Conseil Municipal valide le montant de la participation de la commune au déploiement du très haut débit sur son territoire pour un montant de 17 929 €, lequel représente 369 prises. Le Conseil Municipal décide de payer cette somme sur 3 ans.

4. Journée citoyenne

La journée citoyenne aura lieu le samedi 6 septembre. Si vous avez des propositions, n'hésitez pas à nous les signaler en mairie.

Questions diverses

- À la suite d'interrogations sur la pose d'un miroir rue des Regains, le maire a bien donné son accord.
- Concernant l'avancement du projet du site des Planches, le parking à côté de la gendarmerie n'est plus à l'ordre du jour, par contre un projet d'aménagement est en cours sur le parking de la cartonnerie...
- Concernant l'avancée de l'arrêté préfectoral pour la protection des captages qui clôturera enfin ce dossier instruit par l'ARS (Agence Régionale de Santé), Mr le maire recontactera l'ARS qui avait promis de nous tenir informés... fin 2024 (sic !).
- Rappel : dans la mesure du possible les poubelles bleues doivent être rentrées à l'intérieur des propriétés.
- Demande du Conseil Municipal à la Communauté de Communes pour entretenir les espaces verts du parking de la Cartonnerie.
- Un deuxième devis est demandé pour l'entretien de voirie de la route de Parençot.
- Suite à plusieurs réclamations concernant l'odeur des bacs poubelles, le maire a contacté le SICTOM qui lui a répondu que les molloks seront nettoyés 2 fois/ an et que le ramassage se fera bien toutes les semaines.
- Pour les marché d'été et le projet D, des consignes sur les déchets seront données et des toilettes mobiles sont envisagées.
- La municipalité offre la carte jeunes aux moinoulis âgés de 8 à 25 ans, un chèque de caution de 5€ est demandé. Inscription en mairie jusqu'au 15 juillet.

Fin de séance